



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

transports maritimes

Question au Gouvernement n° 575

Texte de la question

FORMATION DES ENSEIGNANTS

M. le président. La parole est à M. Jean-Marie Binetruy, pour le groupe UMP.

M. Jean-Marie Binetruy. Monsieur le président, mesdames, messieurs les ministres, mes chers collègues, ma question s'adresse à M. le ministre de l'éducation nationale (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe des député-e-s communistes et républicains.*)

Monsieur le ministre, alors que l'école a plus que jamais besoin de maîtres compétents et efficaces pour assurer aux enfants un enseignement de qualité, alors que près de 40 % des enseignants du primaire et du secondaire partiront à la retraite d'ici à 2010, l'éducation nationale connaît une importante crise des vocations, notamment dans les matières scientifiques.

Les jeunes enseignants sont en effet trop souvent confrontés à d'importantes difficultés, parce que leur formation ne leur permet pas toujours d'acquérir les outils nécessaires à l'exercice de leur métier. Comme le souligne un rapport que vous a remis l'inspection générale il y a quelques semaines, la formation dispensée en amont par les instituts universitaires de formation des maîtres est trop éclatée et l'organisation de ces IUFM doit être adaptée. La délimitation entre compétences théoriques et compétences pratiques, entre formation disciplinaire et formation professionnelle, est trop imprécise. Il apparaît donc nécessaire de mieux préparer les futurs enseignants à l'exercice de leur métier en recentrant leur formation sur le socle des connaissances essentielles et en développant l'alternance entre la pratique de la classe et la formation théorique.

Monsieur le ministre, que comptez-vous faire pour que les jeunes enseignants qui devront être recrutés acquièrent une formation adaptée à un exercice serein et épanoui de leur métier, pour eux-mêmes et surtout pour le bien de leurs élèves ? (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche.

M. Luc Ferry, ministre de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche. Monsieur le député, pour répondre sur le fond à votre question, il faut que nous nous mettions d'accord ensemble sur ce que nous attendons de la formation des futurs enseignants. Je vois trois points.

Premièrement, cela va de soi, ils doivent en sortir avec une bonne maîtrise des savoirs qu'ils auront à transmettre.

Deuxièmement, cela va déjà moins de soi, il faut leur donner la capacité de s'impliquer dans le concret. On peut avoir passé une licence de lettres avec beaucoup de brio, d'excellentes notes, et n'avoir aucune idée de la façon dont on apprend à lire et à écrire à des enfants en cours préparatoire.

Plusieurs députés du groupe de l'Union pour un mouvement populaire. Très bien !

M. le ministre de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche. On peut être un très bon historien de la Révolution française mais lorsqu'on a deux heures pour traiter ce vaste sujet devant des élèves de dix ans, va-t-on choisir de parler de la nuit du 4 août, de l'histoire des sans-culottes, du régicide ou de la prise de la Bastille ?

M. Jean-Pierre Brard. Je choisis la nuit du 4 août !

M. le ministre de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche. Ces choix engagent des options idéologiques très fortes et ne sont pas évidents.

Troisièmement, et cela manque particulièrement dans la formation d'aujourd'hui, les enseignants doivent avoir une idée précise de la vie des établissements, et plus encore de la réalité des publics qu'ils vont avoir à rencontrer.

M. Pierre Cardo. Très bien !

M. le ministre de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche. Or, sur tous ces points, les IUFM, vous le savez, sont extrêmement critiqués aujourd'hui. On leur reproche d'avoir développé un jargon parfois digne des médecins de Molière et de donner une formation insuffisamment professionnelle, au point que certains, jusqu'au sein de l'inspection générale, demandent leur suppression pure et simple.

Je proposerai une réforme en profondeur sur trois axes.

Premièrement, je préconise une meilleure formation universitaire, ce qui suppose un resserrement des liens entre les IUFM et les universités, mais aussi une modification de la maquette des concours, des épreuves.

Deuxièmement, il faut que les IUFM deviennent ce qu'ils auraient toujours dû être : de vraies écoles professionnelles.

M. Bernard Schreiner. Très bien !

M. le ministre de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche. Il faut, par conséquent, comme dans toutes les écoles professionnelles, développer davantage la formation en alternance.

Troisièmement, je demanderai que tous les professeurs de l'enseignement général accomplissent un stage de quinze jours en lycée professionnel, pour mieux connaître ces établissements et être mieux à même de remplir leurs fonctions d'orientation. *(Applaudissement sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire et du groupe Union pour la démocratie française.)*

-BALISE-QUESTION-

SÉCURITÉ MARITIME

M. le président. La parole est à M. Jean-Yves Besselat, pour le groupe UMP.

M. Jean-Yves Besselat. Ma question s'adresse à M. le secrétaire d'Etat aux transports et à la mer.

Monsieur le secrétaire d'Etat, la protection de l'environnement est sans aucun doute l'un des grands enjeux de notre siècle. Malgré une crise de conscience de plus en plus réelle, de trop nombreux événements nous révèlent que des dégradations de tous ordres se poursuivent. Depuis maintenant vingt ans, chacun le sait, les accidents de mer et les marées noires se succèdent, avec leur cortège de maux pour nos côtes. Nous avons encore tous en mémoire le désastre du *Prestige*, qui a sombré en novembre dernier au large de la Galice et a durement touché notre littoral atlantique.

Suite à cet accident, l'Union européenne, notamment sous l'impulsion de la France, a décidé d'interdire les navires à simple coque. Cette décision est nécessaire, mais doit s'inscrire dans un ensemble plus large : recours à des experts, lutte contre les pavillons de complaisance, etc. La protection de nos côtes appelle en effet un renforcement des mesures et de l'action de l'Etat contre les navires poubelles.

A cette fin, monsieur le secrétaire d'Etat, vous avez participé hier, aux côtés du Premier ministre et de sept de vos collègues, à un comité interministériel de la mer consacré à la sécurité maritime. Pouvez-vous nous informer

des résultats de ce comité et des actions que compte mettre en oeuvre le Gouvernement ? (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*)

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat aux transports et à la mer.

M. Dominique Bussereau, secrétaire d'Etat aux transports et à la mer. Le premier comité interministériel de la mer s'est effectivement tenu hier. Il avait pour objet - c'est un domaine qui vous est cher, monsieur Besselat - de définir une politique maritime ambitieuse et a essentiellement été consacré à quatre points, dont ceux que vous venez d'évoquer : la sécurité et la sûreté maritime, la politique économique de notre flotte - vous avez écrit à ce sujet un rapport connu -, notre appareil régulier, et également le développement durable, autour des propositions de Mme Bachelot.

Dans le domaine de la sûreté et de la sécurité, nous souhaitons que la France devienne un pays de référence, et vous avez rappelé les mesures prises à l'instigation du Président de la République : contrôle des navires à risque, modernisation de la surveillance du trafic maritime, élimination des navires poubelles et mise en oeuvre de zones de protection écologique.

Nous nous sommes également intéressés, je le signale à nos collègues du littoral, à la sécurité des plaisanciers, à la promotion de la radio VHF, et également à la mise en place d'un numéro d'appel unique pour les centres régionaux opérationnels de surveillance et de sauvetage, les CROSS.

Je vous indique par ailleurs, monsieur Besselat, vous qui êtes député du Havre, que nous avons traité de la sûreté dans les ports, avec des plans spécifiques visant à les sécuriser et avec la mise en place de scanners à conteneurs, c'est-à-dire des méthodes comparables à celles employées dans les aéroports.

En outre, à la suite de l'excellent rapport réalisé par votre collègue sénateur Richemont, ont été prises les décisions de principe de créer un registre international français pour redonner à notre pavillon son caractère attractif et de développer une politique ambitieuse de cabotage maritime. Sur ces deux points, le Gouvernement annoncera des mesures en fin d'année.

M. le président. Pouvez-vous conclure, s'il vous plaît, monsieur le secrétaire d'Etat ?

M. le secrétaire d'Etat aux transports et à la mer. Je termine, monsieur le président. Nous consoliderons l'autorité de l'Etat en renforçant le rôle des préfets maritimes et, enfin, à la demande de Mme Bachelot, nous avons pris toute une série de décisions tendant à améliorer la protection écologique des océans et des littoraux. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire et du groupe Union pour la démocratie française.*)

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marie Binetruy](#)

Circonscription : Doubs (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 575

Rubrique : Transports par eau

Ministère interrogé : jeunesse et éducation nationale

Ministère attributaire : jeunesse et éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er mai 2003

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 1er mai 2003